



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 004 /AMII/ADC/2022 DU 06 / 12 /2022

**POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION DE
COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION
DE LA SANTÉ (CSPS) DU PROJET DE
RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS
DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE
DOUALA (PROJET RAP-AID)**

NOVEMBRE 2022

PAYS : CAMEROUN**PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA****(PROJET RAP-AID)****Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt**

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) souhaite solliciter un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) du projet sus-cité.

Le budget envisagé pour cette prestation est de l'ordre de 750 000 €. Cette information est donnée à titre indicatif et constitue un budget maximum à ne pas dépasser (budget plafond).

Les prestations de la mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) sont réparties en deux (02) phases ci-après :

- ✓ **PHASE I : Études techniques ;**
- ✓ **PHASE II : Suivi de la réalisation des travaux.**

1 Consistance des prestations en PHASE I : Études techniques

Les prestations en phase études techniques consistent à :

- ✓ S'approprier du contenu de l'ensemble des documents techniques mis à disposition (PFT, rapport d'identification des risques existant, Rapport d'Audit amiantes et d'Études d'Impact Environnemental et Social existant et plans architecturaux du bâtiment de l'aérogare passagers existant) et procéder à la reconnaissance des lieux et de l'environnement du projet ;
- ✓ Procéder dans le cadre d'un atelier de concertation avec ADC S.A ; la CCAA et l'ASECNA à l'identification exhaustive des textes et lois applicables en matière de sécurité et sûreté au Cameroun pour leurs prises en compte en phase étude dans les plans d'exécution des travaux et les plans de prévention des risques liés à l'exécution des travaux ;
- ✓ Procéder dans le cadre d'un atelier de concertation avec l'ensemble des acteurs opérationnels de gestion de l'exploitation aéroportuaire, à la mise à jour du rapport d'identification des risques pouvant impacter l'exploitation aéroportuaire pendant l'exécution des travaux ;
- ✓ L'accompagnement du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre dans la réalisation des études techniques ;

- ✓ Le Contrôle du respect et de l'application des principes généraux de prévention des risques en phase études de conception ;
- ✓ La Définition en concertation avec les acteurs opérationnels de gestion de l'exploitation aéroportuaire, et le Maître d'œuvre, d'une organisation de la fonctionnalité de l'exploitation aéroportuaire et du phasage des travaux ;
- ✓ L'Élaboration du plan de prévention des risques liés à l'exécution des travaux ;
- ✓ L'élaboration du plan de phasage des travaux ;
- ✓ La Définition, en relation avec le Maître d'œuvre, de la nomenclature d'identification des ouvrages et la préparation des Dossiers d'Interventions Ulérieures sur les Ouvrages (DIUO) ;
- ✓ La préparation du Plan Général de Coordination (PGC) du chantier ;
- ✓ La Définition des mesures à prendre en matière de protection de la santé sur le chantier ;
- ✓ La Participation à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) des travaux.

2 Consistance des prestations en PHASE II : Suivi de la réalisation des travaux.

En phase travaux, la consistance des prestations de la mission CSPS comporte deux volets :

☛ Préalables au démarrage des travaux :

- Procéder dans le cadre d'une concertation avec la participation de l'ensemble des acteurs opérationnels de gestion de l'exploitation aéroportuaire, les entreprises des travaux, l'équipe opérationnelle, l'Assistant à Maître d'Ouvrage et le Bureau de Contrôle Qualité, à la présentation et à la consolidation du PGC du chantier, du Plan de Prévention des Risques, des modes et messages de communication à l'attention des usagers pendant l'exécution des travaux ;
- Procéder en relation avec les entreprises des travaux, l'équipe opérationnelle, l'Assistant à Maître d'Ouvrage, le Bureau de Contrôle Qualité et l'Unité de gestion opérationnelle de l'exploitation aéroportuaire en phase travaux, à l'élaboration du Rapport d'Études d'Impact des Risques sur la sécurité de l'Exploitation aéroportuaire ;
- Procéder à l'inspection du chantier avec les entreprises retenues, l'Assistant à Maître d'Ouvrage, l'équipe opérationnelle du Maître d'Ouvrage, pour :
 - Délimiter le périmètre du chantier ;
 - Matérialiser les zones de dangers spécifiques ;

- Matérialiser les voies de circulation du personnel, des véhicules et des engins ;
- Définir les emplacements des installations sanitaires, les vestiaires, les locaux de restauration du personnel, les zones de stationnement des véhicules et engins etc... ;
- Arrêter les consignes de sécurité et autres.
- Examiner et valider les Plans de Prévention Sécurité Protection de la Santé (PPSPS) des différentes entreprises ;
- Examiner et valider les Plans de Gestion environnemental et Social (PGES) des différentes entreprises ;
- Harmoniser les PGES et PPSPS des différentes entreprises ;
- Préparer la déclaration préalable au démarrage des travaux.

☛ ***Pendant l'exécution des travaux***

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des PGES et PPSPS des entreprises ;
- Assurer le suivi et la mise à jour du Plan Général de Coordination (PGC) du chantier tout au long de l'exécution des travaux ;
- Assurer le suivi et le respect par les différents acteurs contractuels du Plan de Prévention des Risques tout au long de l'exécution des travaux ;
- Mettre à jour et assurer le suivi du Dossier des Interventions Ultérieures sur les Ouvrages ;
- Mettre en place le journal de la coordination SPS, le renseigner au quotidien du déroulement du chantier et le transmettre à tous les intervenants pour signature sous la supervision du CSPS ;
- Participer aux réunions de chantier ainsi qu'aux réunions particulières et signer les procès-verbaux qui en découlent ;
- Contrôler la mise en œuvre des mesures environnementales suivant les prescriptions du PGES ;
- Vérifier que l'Entreprise exécute tous les travaux spécifiés dans le devis descriptif et la consistance des travaux conformément aux clauses de protection de l'environnement ou lois et directives ministérielles ;
- Sensibiliser en permanence les chefs de chantier de l'Entreprise aux problèmes environnementaux lors des réunions de chantier

hebdomadaires et au respect des prescriptions environnementales lors de l'ouverture ou la fermeture des zones dangereuses ;

- Veiller à la mise en œuvre systématique des protocoles approuvés dans les zones des travaux pouvant contenir de l'amiante, et s'assurer de la bonne gestion des déchets amiantés suivant le PGES approuvé ;
 - Veiller à la remise en état des lieux à la fin des travaux : Le coordonnateur devra vérifier que les Entrepreneurs ont replié tous leurs matériel, engins et matériaux, qu'ils ont démolé suivant le choix du Chef de Service du Marché les installations fixes jugées inutiles à l'usage du Maître d'Ouvrage, décontaminé le sol s'il y a lieu, et d'une manière générale remis le site d'installation dans un état le plus proche possible de son état initial. Il devra s'assurer que l'Entrepreneur n'a abandonné aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs ;
 - Établir un procès-verbal de repli du matériel sous la responsabilité de l'Ingénieur du Marché et constater la remise en état du site. Il devra être dressé et joint au PV de réception provisoire des travaux.
- ✓ Assurer l'accompagnement du personnel d'exploitation pour la prise en main aux changements dans la nouvelle configuration de l'aérogare passagers, y compris l'élaboration, la rédaction et la mise en place de nouvelles procédures opérationnelles d'exploitation pour la gestion des passagers ;
 - ✓ Examiner les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) et formaliser le Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage ;
 - ✓ Accompagner le Maître d'Ouvrage dans les opérations de réception des travaux et de remise en état du site des travaux.

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux consultants installés en république du Cameroun ou à l'étranger.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services des missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) ;
Du domaine et de l'expertise technique dans les missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) des projets de construction et /ou de réhabilitation des ERP et des aéroports passagers d'aéroport. ;
- Du contexte géographique, au Cameroun ou dans la région, en français.

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

A- Pour les candidats dont le siège social se trouvent au Cameroun :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Un certificat de non-faillite ;
- c) Une attestation de non redevance ;
- d) Un registre de commerce ;
- e) La carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation ;
- f) Une attestation de domiciliation bancaire ;
- g) Un certificat de non-exclusion des marchés publics ;
- h) La Certification ISO 9001 en cours de validité ;
- i) Les Références en prestations récentes et similaires ;

- j) La Qualité du personnel ;
- k) Les Moyens matériels.

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), f) et h) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement le cas échéant.

B- Pour les candidats dont le siège social se trouvent à l'étranger :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Un certificat de non-faillite ;
- c) L'extrait K-bis ;
- d) L'attestation de régularité fiscale ;
- e) Une attestation de domiciliation bancaire de la structure, délivrée par une banque de premier ordre à l'étranger ;
- f) Contrat de sous-traitance avec un consultant local (BET) pour le consultant à l'international qui n'est pas en groupement avec un BET local ;
- g) La Certification ISO 9001 en cours de validité ;
- h) Les Références en prestations récentes et similaires ;
- i) La Qualité du personnel ;
- j) Les Moyens matériels.

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), e) et g) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Nota Benne :

- (1) En cas de groupement, Le consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ;
- (2) L'absence ou la non- validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat ;
- (3) Les groupements entre les consultants locaux et étrangers sont encouragés. Dans ce cas de figure, le Mandataire produira la Certification ISO 9001 en cours de validité.

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

ADC S.A dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Chaque manifestation d'intérêt rédigée en français ou en anglais **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, plus la version électronique, devra parvenir au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, **porte 0104**, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le **27 / 12 / 2022 à 12 heures**, et devra porter la mention :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° ~~04~~ / AMII / ADC / 2022 DU ~~06~~ / 12 / 2022

POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les candidats pourront obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale de la société Aéroports Du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen, dans les bureaux du Chef de Projet répondant à l'adresse électronique suivante : emmanuel.sime@adcsa.aero avec copie mail à l'adresse ci-après : dg.sec@adcsa.aero. Numéros de téléphone : (+237) 222 23 45 21 / (+237) 222 23 36 02, Numéro de télécopie : (+237) 222 23 45 20.

Yaoundé, le

05 DEC 2022

LE DIRECTEUR GENERAL

Ampliations

- Conseil d'Administration ADC S.A ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- Département de la Gestion Administrative des marchés (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).



COUNTRY: CAMEROON

RENOVATION PROJECT OF THE PASSENGER TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT (RAP-AID PROJECT)

Call for Expression of Interest

Cameroon Airports S.A (ADC S.A) wishes to apply for funding from the French Development Agency (AFD) and intends to use part of the amount to make payments for the safety and health protection coordination mission (CSPS) of the above-mentioned project.

The budget foreseen for this study is around €7500, 000. This information is given as an indication and does not constitute a maximum budget that should not be exceeded (ceiling budget).

The services of the Safety and Health Protection Coordination (CSPS) mission are divided into two (02) phases as follows:

- ✓ **PHASE I: Technical studies;**
- ✓ **PHASE II: Follow-up of the execution of the works.**

1 Consistency of services in PHASE I: Technical studies

The services in the technical studies phase consist of:

- ✓ Take ownership of the content of all the technical documents made available (PFT, existing risk identification report, Asbestos Audit Report and existing Environmental and Social impact assessment report and architectural plans of the existing passenger terminal building) and proceeding with the inspection of the site and the project environment;
- ✓ Proceed within the framework of a consultation workshop with ADC S.A, CCAA and ASECNA to the exhaustive identification of the texts and laws applicable in terms of security and safety in Cameroon for their consideration in the study phase in the execution plans of the works and the prevention plans of the risks related to the execution of the works;
- ✓ Proceed within the framework of a consultation workshop with all the actors of the airport operations management, to update the report identifying the risks that may impact airport operations during the execution of the works; ✓

- ✓ Support the Project Owner and the Project Manager in executing the technical studies;
- ✓ Check that the general principles of risk prevention are respected and applied during the design phase;
- ✓ Definition, in consultation with the actors of the airport operations management, and the Project Manager, of an organization of the functionality of airport operations and the phasing of the works;
- ✓ Draw-up a risk prevention plan for the execution of the works;
- ✓ Draw-up the works phasing plan;
- ✓ Defining, in conjunction with the Project Manager, the nomenclature for identifying the works and the preparation of the Post-Intervention Files on the works (DIUO);
- ✓ Drawing the General Coordination Plan (PGC) of the construction site;
- ✓ Defining health protection measures to be taken on the construction site;
- ✓ Participating in drafting the tender files (DCE) for the works.

2 Consistency of services in PHASE II: Monitoring the execution of the works.

During the works phase, the CSPS mission consists of two parts:

☞ Before to the beginning of the works:

- Proceed within the framework of a consultation with the participation of all the actors of the airport operations management, the works companies, the operational team, the Assistant to the Project Owner, and the Quality Control Office, to the presentation and consolidation of the General Coordination Plan (PGC) of the construction site, the Risk Prevention Plan, the modes and communication messages to the attention of the users during the execution of the works;
- Prepare the Risk Impact Assessment Report on the safety of airport operations, in conjunction with the works companies, the operational team, the Assistant to the Contracting Authority, the Quality Control Office, and the Operational Management Unit of the airport operations during the works phase;
- Carry out the site inspection with the selected companies, the Assistant to the Project Owner, and the Project Owner's team to:
- Delimit the perimeter of the building site;
- Mark out the specific danger zones; ✚

- Mark out the traffic routes for personnel, vehicles, and machines;
- Define the locations of the sanitary facilities, the changing rooms, the staff catering facilities, the parking areas for vehicles and machines, etc...;
- Establish safety instructions and others.
- Examine and validate the Health, Safety, and Security Plans (PPSPS) of the various companies;
- Examine and validate the Environmental and Social Plans (PGES) of the various companies;
- Harmonise the PGES and PPSPS of the various companies;
- Prepare the declaration before the beginning of work.

☞ *During the execution of the works*

- Follow-up the implementation of the companies' PGES and PPSPS;
- Follow-up and update the building site's General Coordination Plan (PGC) throughout the execution of the works;
- Ensure the follow-up and observance of the Risk Prevention Plan by the various contractual actors throughout the execution of the works;
- Update and follow-up the Post-Intervention File on the works;
- Set up the SPS coordination log, fill it on a daily basis of the progress of the building site, and transmit it to all the participants for signature under the supervision of the CSPS;
- Participate in site meetings and special meetings and sign the resulting minutes;
- Control the implementation of environmental measures in accordance with the PGES;
- Verify that the Company carries out all the work indicated in the specifications and the scope of work in accordance with the environmental protection clauses or laws and ministerial directives;
- Continuously make sure that the Company's site supervisor is aware of environmental problems during the weekly site meetings and ensure that environmental regulations are respected when opening or closing hazardous areas; 

- Ensure the systematic implementation of approved protocols in work areas that may contain asbestos, and ensure the proper management of asbestos waste following the approved PGES;
- Ensure the restoration of the premises at the end of the works: The coordinator must check that the Contractors have removed all their equipment, machines, and materials, that they have demolished, at the discretion of the Contract Manager, the fixed installations deemed unnecessary for the Project Owner's use, decontaminated the ground if necessary, and returned the installation site to a state as close as possible to its initial state. He must ensure that the Contractor has not abandoned any equipment or materials on the site or in the surroundings;
- Draw up a report of the removal of the equipment under the responsibility of the Contract Engineer and confirm the restoration of the site. It shall be drawn up and attached to the provisional acceptance report.
- ✓ Provide support to operating personnel for taking charge of changes in the new configuration of the passenger terminal, including the development, drafting and implementation of new operating operating procedures for the management of passengers
- ✓ Examine the Executed Works Files (DOE) and formalise the File for Subsequent Interventions on the Work;;
- ✓ Assist the Project Owner in the reception of the works and the restoration of the works site.

"Cameroon Airports PLC" (ADC S.A) invites Candidates to express their interest in providing the services described above.

This Call for Expression of Interest is addressed to consultants based in the Republic of Cameroon or abroad.

The eligibility criteria for AFD funding are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for Procurement financed by AFD in foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Applicants may only submit one application in their own name or as a Group. If an Applicant (including a member of a Group) submits or participates in more than one application, the applications will be rejected. However, the same Subcontractor may submit several applications.

If the Applicant is a Consortium, the Expression of Interest must include:

- A copy of the Consortium agreement concluded by all its members, 

or

- a letter of intent to form a Consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Consortium agreement.

Without this document, the other members will be considered Subcontractors.

The references and qualifications of the Subcontractors are not taken into account in the evaluation of the applications.

Interested Applicants shall provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform the Services. In this regard, they shall provide evidence of recent and similar references.

The similarity of the references will be analysed according to:

- The scope of the contracts;
- The nature of the Health and Safety Coordination Services (CSPS) ;
The field and technical expertise in Health and Safety Coordination (CSPS) for construction and /or rehabilitation projects des ERP and airport passenger terminals;
- The geographical context in Cameroon or in the region, in French.

Cameroon Airports PLC" (ADC S.A.) shall also examine the relevance of the Expressions of Interest with regard to the following criteria:

C- For Applicants whose head office is in Cameroon :

- a) A declaration of interest showing: the firm's name, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if required;
- b) A certificate of non-bankruptcy;
- c) A clearance certificate;
- d) A trade register;
- e) A taxpayer's card or certificate of registration;
- f) A certificate of direct debit;
- g) A certificate of non-exclusion from public contracts;
- h) A valid ISO 9001 certification;
- i) References for recent and similar services;
- j) The quality of the personnel;
- k) Material ressources.

In the event of a consortium, each member of the consortium must present a 

complete administrative file; documents a), f) and h) being only presented by the agent of the grouping if necessary.

D- For Applicants whose head office is abroad:

- a) A declaration of expression of interest showing: the firm's name, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if required;
- b) A certificate of non-bankruptcy;
- c) The K-bis extract;
- d) A certificate of tax regularity;
- e) A certificate of direct debit of the company, issued by a first-class bank abroad;
- f) Subcontracting agreement with a local consultant (BET) for the international consultant who is not in a grouping with a local BET;
- g) A valid ISO 9001 certification;
- h) References for recent and similar services;
- i) The quality of the personnel ;
- j) Material ressources.

In the event of a consortium, each member of the consortium must present a complete administrative file; documents a), f) and h) being only presented by the agent of the grouping if necessary.

Nota Benne :

- (4) In case of a grouping, the consultant shall produce a Consortium agreement which shall formally designate the representative ;
- (5) The absence or the non-validity of any of the above documents shall result in the elimination of the applicant;
- (6) Consortium between local and foreign consultants are encouraged. In this case, the Representative will produce the valid ISO 9001 Certification.

In the event of a Consortium, the agent and any member having its registered office outside the Customer's country must meet each of these criteria.

An application that does not meet any of these requirements will be rejected.

ADC S.A will draw up a shortlist of a maximum of six (6) Candidates, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the execution of the required Services. 

Each expression of interest drafted, in either French or English, **in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies** marked as such, plus the electronic version, must be sent to the Department of Administrative Management of Contracts of the Cameroon Airports Plc, door 0104, located at Yaounde-Nsimalen International Airport, no later than 27 / 12 /2022 at 12 p.m., and must be labelled as follows:

N° 004 /AMII/ADC/2022 OF 06 / 12 /2022

**FOR THE IMPLEMENTATION OF THE HEALTH PROTECTION AND
SAFETY COORDINATION (CSPS) MISSION OF THE RENOVATION
PROJECT, THE PASSENGER TERMINAL, DOUALA INTERNATIONAL
AIRPORT (RAP-AID PROJECT)**

'To be opened only during the counting session'.

Candidates may obtain further information from the Directorate General of the Cameroon Airports Plc (ADC S.A), located at Yaounde-Nsimalen International Airport, in the office of the Project Manager at the following email addresses: emmanuel.sime@adcsa.aero with an email copy to the following address: dg.sec@adcsa.aero. Telephone numbers: (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Fax number: (+237) 222 23 45 20.

Yaounde, the

05 DEC 2022

The GENERAL MANAGER

Duplication

- Board of Directors, ADC S.A ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (for information) ;
- DX.DLA (for display) ;
- Department of Administrative Management
- contracts (for archiving);
- Mail Service (for display) ;
- ADC SA Website (www.adcsa.aero).



Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

- c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France; notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou

indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature,

pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Annex to the Expression of Interest

(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of tender or proposal _____ (the "Contract")

To : _____ (the "Project Owner")

8. We acknowledge and accept that the French Development Agency (the "AFD") only finances the Project Owner's projects under its own conditions which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Project Owner. Consequently, there can be no legal relationship between AFD and our company, our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors. The Project Owner maintains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the procurement process and its execution. Depending on whether it concerns contracts for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as Client or Buyer.
9. We certify that we are not, and that none of the members of our association, nor of our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following cases:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - a. Have been subject
 - d) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata in the country where the Contract is carried out, for fraud, corruption or any offence committed in the context of the award or performance of a contract (in the event of such a condemnation, we have the option to attach to this Declaration of Integrity, additional information which shall allow us to consider that this condemnation is not relevant in the context of the Contract);
 - e) An administrative sanction imposed less than five years ago by the European Union or by the competent authorities of the country in which we are established, for fraud, corruption or any offence committed in the context of the award or execution of a contract (in the event of such a sanction, we may attach to this Statement of Integrity additional information that would allow us to consider that this sanction is not relevant in the context of the Contract);
 - f) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata, for fraud, corruption or for any offence committed in the context of the award or execution of a contract financed by AFD;

- 2.3 Appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular with regard to the fight against the financing of terrorism and against attacks on international peace and security;
 - 2.4 Having been the subject of a termination pronounced to our exclusive fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been the subject of a dispute on our part in progress or have given rise to a court decision invalidating the termination at our sole fault;
 - 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes according to the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Project Owner;
 - 2.6 Be subject to a decision of exclusion pronounced by the World Bank and appear as such on the list published at the electronic address <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of such exclusion decision, we may attach to this Declaration of Integrity additional information that shall permit us to assume that this exclusion decision is not relevant in the context of the Contract);
 - 2.7 Have produced fraudulent documents or been guilty of false statement(s) in providing the information required by the Client as part of this contract award process.
10. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following conflict of interest situations:
- 3.1 Shareholder controlling the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction.
 - 3.2 Have a business or family relationship with a member of the Project Owner, involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the AFD and resolved to its satisfaction;
 - 3.3 Control or be controlled by another bidder or consultant, be under the control of the same company as another bidder or consultant, receive from another bidder or consultant or award to another bidder or consultant directly or indirectly subsidies, have the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another tenderer or consultant allowing us to have and give access to the information contained in our respective tenders or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Client;
 - 3.4 Hired for a mission of intellectual services which, by its nature, may prove to be incompatible with our missions on behalf of the Project Owner; ✕

- 3.5 In the case of a procedure having as its object the award of a works, supplies or equipment contract:
- c) Have prepared ourselves or have been associated with a consultant who has prepared specifications, plans, calculations and other documents used in the framework of the procurement process ;
 - d) Be ourselves, or one of the firms with which we are affiliated, recruited, or to be recruited, by the Project Owner to carry out the supervision or control of the works under the Contract.
11. If we are a public institution or a public company, to participate in a competition procedure, we certify that we enjoy legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
12. We undertake to communicate without delay to the Project Owner, who will inform AFD, of any change in the situation with regard to points 2 to 4 above.
13. In connection with the award and execution of the Contract :
- 6.1 We have not and will not commit any unfair maneuver (action or omission) intended to deliberately deceive others, intentionally conceal matters from them, surprise or vitiate their consent, or cause them to breach legal or regulatory obligations and/or violate their internal rules in order to obtain an improper benefit.
 - 6.2 We have not and will not commit any unfair maneuver (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or our internal rules in order to obtain an improper benefit.
 - 6.3 We have not promised, offered, or granted, and will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any Person holding a legislative, executive, administrative or judicial office in the Project Owner's State, whether appointed or elected, whether permanent or not, whether paid or not, and regardless of their level of authority (ii) any other Person who performs a public function, including for a public agency or public enterprise, or who provides a public service, or (iii) any other Person defined as a public agent in the Project Owner's State, an undue advantage of any kind, for himself or herself or another person or entity, so that he or she may perform or refrain from performing any act in the exercise of his or her official duties.
 - 6.4 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to any Person who directs a private sector entity or works for such an entity, in any capacity, a benefit improper of any kind, for itself or for another person or entity, so that it performs or refrains from performing an act in violation of its legal, contractual or professional obligations.
 - 6.5 We have not and will not engage in any activity that would influence the procurement process to the detriment of the Project Owner, including, without limitation, any anti-competitive practice that has the purpose or effect of preventing, restricting, or distorting competition, including,

without limitation, restricting access to the Contract or the free exercise of competition by other firms.

6.6 We, or one of the members of our grouping, or one of the subcontractors will not acquire or supply equipment and will not operate in sectors under embargo by the United Nations, the European Union, or France.

6.7 We undertake to respect and to ensure that all our subcontractors respect the environmental and social standards recognized by the international community, amongst which are the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO) and the international conventions for the protection of the environment, following the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Project Owner.

14. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, authorize AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by AFD.

Name: _____ As : _____

Duly authorized to sign for and on behalf of² : _____

Signature : _____

As from : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.